



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Conseillers municipaux présents : René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, François Carquigny, Julien Olivier, Marie-Josée Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Germain Bilat.

Conseillers absents : Carlos Madeira Branco (donne pouvoir à Julien OLIVIER).

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

### 1. Création emploi permanent Secrétaire Générale de Mairie

La loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie prévoit qu'à compter du 1er janvier 2028, il sera interdit de recruter un agent de catégorie C sur un poste de Secrétaire de mairie. Les agents de catégorie C en poste et nommés avant le 1er janvier 2028 (fonctionnaires, contractuels en CDI) pourront continuer à exercer en cat. C

Un plan temporaire de requalification pour les secrétaires de mairie actuellement en fonction est mis en place. Ainsi, depuis mai 2024 et jusque fin 2027, les secrétaires de mairie de catégorie C pourront bénéficier d'une promotion interne en catégorie B, sans limite du nombre de postes ouverts à la promotion.

Pour que cela soit possible au sein de notre mairie, il est indispensable de créer un poste de Secrétaire général de Mairie de Cat. B

***Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de la création d'un poste de Secrétaire Général de Mairie de Cat. B***

### 2. Devis études préliminaires travaux chemin neuf

Il est nécessaire de faire des études techniques sur le chemin neuf pour pouvoir réaliser un avant-projet au plus juste.

La présence d'HAP et /ou d'amiante rendrait obligatoire la dépollution des gravats du chantier. Il est impératif de connaître la structure de la chaussée pour évaluer au mieux les coûts à prévoir. Les passages caméra dans les réseaux nous permettront de détecter d'éventuelles fuites, d'intervenir si nécessaire en faisant des économies d'échelle. Il s'agit aussi de ne pas avoir à intervenir quand les couches de roulement seront faites.

#### Détection HAP + Amiante et Carottage structure chaussée

Entreprises contactées	Tarifs HT	Divers
GEOTEC – 21 Quetigny	2 950,00 €	
APAVE	2 975,00 €	
CDCI - 70 Favernay		Ne propose pas cette prestation
STPI - 70 Rioz		Mail + appel tel restés sans retour

### Passage caméra réseau eau de pluie

Entreprises contactées	Tarifs HT	Divers
GEOTEC – 21 Quetigny		Ne propose pas cette prestation
Visio tube - 39 Nance		Mail + appel tel restés sans retour
APAVE		Pas de réponse sur cette prestation
CDCI - 70 Favernay	1 155,00 €	
STPI - 70 Rioz		Ne propose pas cette prestation

**HAP** : Hydrocarbures aromatiques polycycliques, Les hydrocarbures sont des constituants naturels du charbon et du pétrole très cancérigènes.

Les devis détaillés seront présentés en séance.

***Le conseil délibère, à l'unanimité, en faveur d'un devis pour le passage caméra et choisit l'entreprise CDCI pour un montant 1 155 € + un devis de détection HAP et Amiante avec carottage structure chaussée avec l'entreprise GEOTECH pour un montant de 2 950 €.***

### 3. Devis mise en place d'un terrain de football

Le terrain de football aménagé en haut de la mairie est utilisé par les jeunes du village. Cependant, le sol présente trop d'imperfections, ce qui le rend dangereux : risque de chute et/ou de se tordre la cheville.

Prestation : remise à plat du terrain et engazonnement.

Entreprises contactées	Tarifs HT
Pensez Jardin - 70 Oiselay-et-Grachaux	1 890,00 €
Alex'terieur - 70 Igny	1 890,00 €
Hervé Paysage – 70 Montboillon	Pas de proposition

***Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur du devis proposé par « Pensez-Jardin » à hauteur de 1 890 € HT.***

### 4. Devis défense incendie

Un rapport de la défense incendie communale a été réalisé à l'été 2023. Il présente une cartographie des PI (Poteaux Incendies) de la commune :

- Chaque poteau est numéroté.
- des PI qui sont ok

- Certains nécessitent une intervention. Ils présentent des anomalies qui n'ont pas de grosses incidences sur l'utilisation : capot cassé, manque le numéro sur le poteau. D'autres présentent des anomalies qui peuvent avoir une incidence sur l'utilisation.

Un devis a été demandé à l'entreprise DEMOULIN :

N°	Désignation	Un	Q	PU	Montant H.T.
	<b>Poteau incendie N°2</b>				
1	Dépose des raccords symétriques endommagés, fourniture et pose de raccords neufs	Ft	1	380 €	380 €
	<b>Poteau incendie N°7</b>				
2	Dépose des raccords symétriques endommagés, fourniture et pose de raccords neufs	Ft	1	380 €	380 €
3	Fourniture et pose d'un coffre Emeraude	U	1	810 €	810 €
	<b>Poteau incendie N°6</b>				
4	Fourniture et pose d'un coffre Hermes	U	1	1 030 €	1 030 €
5	Fourniture et pose de 2 blocs d'enrochement en "protection"	Ft	1	160 €	160 €
Total H.T.					2 760 €
T.V.A. 20,00 %					552 €
Total T.T.C.					3 312 €

L'entreprise STPI – Rioz a été contactée. Nous sommes dans l'attente du devis.

***Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander d'autres devis et de délibérer en faveur du devis le mieux disant, lors du prochain conseil municipal.***

## **5. Devis tampon eau de pluie**

Des tampons d'eau de pluie qui se situent sur la RD3 sont très abîmés :

- Ils font du bruit dès qu'une voiture roule dessus
- Ils présentent un risque de chute pour les cyclistes

Il y a lieu de changer les tampons qui se situent :

- Au croisement de la grande rue et de la rue de la corvée
- Au croisement de la grande rue et de la route de Rioz

*Le tampon de l'angle de route de Rioz est affaissé. Les réseaux qui conduisent l'eau de pluie sont de diamètre 600 et 800. A cet endroit les eaux de la route de Rioz et du haut du village se rencontrent. Un tourbillon d'eau se forme en dessous et grignote la structure de la voirie qui soutient le tampon.*

*Des tampons d'EU vont être remplacés par la communauté de communes qui a la compétence assainissement.*

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>En haut du village sur RD</u>				
1	DICT et transfert : OFFERT				
2	Signalisation temporaire de chantier par feux et panneaux	U	1,000	100,00	100,00
3	Sciage, décroustage, terrassement manuel, dépose du tampon	U	1,000	300,00	300,00
4	Fourniture et pose d'un tampon fonte trafic intense Ø600 400Kn	U	1,000	230,00	230,00
	<b>Sous-total</b>				<b>630,00</b>
	<u>Croisement route de Rioz/Bonnevent</u>				
5	DICT et transfert : OFFERT				
6	Signalisation temporaire de chantier par feux et panneaux	U	1,000	200,00	200,00
7	Sciage, décroustage, terrassement manuel et mécanique, dépose du tampon (y compris BRH)	Ft	1,000	1 400,00	1 400,00
8	Maintien des écoulements, coffrage du regard	Ft	1,000	1 000,00	1 000,00
9	Fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 400 kg	M3	2,000	280,00	560,00
10	Décoffrage, nettoyage du regard	U	1,000	200,00	200,00
11	Fourniture et pose d'un tampon fonte trafic intense Ø600 400Kn	U	1,000	230,00	230,00
	<b>Sous-total</b>				<b>3 590,00</b>

**Un mètre contradictoire sera effectué en fin de travaux**

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre et toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur ces prix

**Ce devis est valable 3 mois.**

<b>Total H.T.</b>	<b>4 220,00</b>
<b>Total T.V.A. 20.00 %</b>	<b>844,00</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>5 064,00</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>5 064,00</b>

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour la reprise des deux tampons et valide le devis de l'entreprise DEMOULIN à hauteur de 5 064 € TTC.**

**Remarque : s'assurer que le coffrage du regard croisement route de Rioz/Bonnevent soit renforcé par rapport à l'existant.**

**6. Avenant à la convention de mise à disposition du local Pétanque entre la Commune de Oiselay-et-Grachaux et l'Association Handipétanque Moteur et Visuel**

Avis favorable de la commission urbanisme qui s'est réunie le 13 janvier 2025

**Le Conseil d'accepte l'avenant à la convention**

**7. Extension du réseau électrique concédé (B 10157)**

Suite à une demande de l'entreprise GD Tour de poser un éclairage public sur la route de Gy (pour que les salariés de l'entreprises qui marchent aux abords de la rue soient en sécurité) et parce qu'une extension du réseau concédé d'électricité pour deux constructions projetées parcelle ZO44 rue de Gy au hameau de Grachaux va être réalisée par le SIED auquel la commune adhère.

Ces 2 projets de travaux sont à coordonner.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- L'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 140 mètres ;
- La fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique en limite de chacun des deux terrains.

Madame le maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Concernant les travaux d'éclairage public envisagés par les services du SIED 70, ceux-ci pourront consister dans :

- L'extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 45 mètres ;
- La fourniture et la pose de 2 ensembles d'éclairage public thermolaqués (RAL 2900 Gris sablé), composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire de type fonctionnel équipé de leds d'une puissance totale de 30 W environ.

### **Le Conseil municipal :**

- **Autorise** le programme de travaux d'extension du réseau électrique,
- **Demande** que la participation financière demandée par le SIED 70 pour les travaux d'extension du réseau électrique soit prise en charge par Madame Alain PILLER en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.
- **Demande** à ce que le SIED 70 propose un devis avec un seul mât et 2 becs devant l'entreprise GDTour conformément à l'engagement pris par le Conseil municipal lors de la prochaine séance de conseil.

---

### Points divers et tour des commissions

---

- a) Avis sur PC Association Handipétanque Moteur et Visuel
  - Avis favorable de la commission urbanisme qui s'est réunie le 13 janvier 2025

- b) Lignes directrices de gestion

Les LDG précisent les orientations générales d'une structure publique en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels. (= Gestion prévisionnel des Emplois et des Compétences).

La commune n'a pas rédigé de LDG pour ses agents. Cela doit être fait.

